



Societe de menage perte de contrat

Par **advina**, le **06/07/2009** à **17:12**

Bonjour, je travaille pour une société de ménage qui m'envoie dans d'autres entreprises pour l'entretien des locaux. Voilà mon problème :

1) Il m'on embauché avec un salaire d'environ 300 euros par mois ;

2) ma société a perdu le contrat de l'entreprise où j'intervenais et ne m'a pas indemnisé ;

3) il m'on alors proposé une autre entreprise mais lors de mon 1er congé maternité il on perdu le contrat et toujours pas indemnisée et pas proposer d'autre endroit ;

4) depuis que je travaille avec eux j'interviens aussi pour 3h par semaine dans une autre entreprise mais là pendant mon 2ème congé maternité il en a encore perdu le contrat et ne m'on même pas prévenu !!

donc le 3 juillet je suis allée sur mon lieu de travail le responsable d'agence m'a fait une attestation de présence. j'ai écrit un courrier à mon patron et pas de nouvelles que dois-je faire ? quels sont mes droits ?

donc là je ne sais pas comment ça va aller pour mon salaire de juillet !!!

merci pour vos réponses